

**Assemblée générale**

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
7 juin 2004  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquième Commission****Compte rendu analytique de la 40<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 3 mai 2005, à 10 heures

*Président :* M. Kmoníček ..... (République tchèque)  
*Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires:* M. Kuznetsov

**Sommaire**

## Organisation des travaux

Point 118 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Point 134 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Point 136 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

Point 137 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Point 138 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Point 141 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Point 142 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Point 143 de l'ordre du jour : Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



a) Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït

Point 144 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Point 145 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageement

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Point 146 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone

Point 147 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Organisation des travaux** (A/C.5/58/1/Add.2; A/C.5/58/L.67/Rev.1)

1. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur la lettre datée du 8 avril 2004 que le Président de l'Assemblée générale lui a adressée pour l'informer que le point 167 de l'ordre du jour avait été renvoyé à la Commission (A/C.5/58/1/Add.2). La liste des documents que la Commission doit examiner pendant la partie en cours de la reprise de la session a été publiée sous la cote A/C.5/58/L.67/Rev.1.

2. **M Al-Ansari** (Qatar), parlant en nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les retards apportés à la publication des documents constituent une gêne sérieuse pour les travaux de la Commission. Les dispositions pertinentes du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et de la résolution 57/283 B doivent être appliquées, notamment celles relatives au respect rigoureux de la règle des six semaines. Dans sa résolution 57/290 B, l'Assemblée a demandé plusieurs rapports sur les aspects administratifs et budgétaires des opérations de maintien de la paix. Le Secrétariat doit expliquer pourquoi il n'a pas publié ces documents suffisamment tôt pour que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ait le temps de les examiner.

3. Il faudrait que le programme de travail fasse davantage de place aux budgets des opérations de maintien de la paix, en particulier à ceux dont on sait par expérience que leur examen prend du temps.

4. **M<sup>me</sup> Stanley** (Irlande), parlant au nom de l'Union européenne, d'un pays associé (Bulgarie), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro), ainsi que de l'Islande et du Liechtenstein, dit que l'amélioration de la présentation et de la qualité des rapports du Comité consultatif relatifs aux missions de maintien de la paix contribuera à simplifier le travail de la Commission. Il est regrettable néanmoins que plusieurs rapports importants concernant des questions intersectorielles telles que le recrutement, la formation et les technologies de l'information ne pourront être examinés par la Commission pendant la partie en cours de la reprise de la session.

5. Jugeant prioritaire la question de la sécurité et de la sûreté, l'Union européenne attend avec intérêt les rapports du Secrétaire général et du Comité consultatif sur les crédits nécessaires pour financer les mesures qu'il faut prendre dans les meilleurs délais, en attendant l'établissement d'un rapport exhaustif.

6. **Le Président** considère que la Commission souhaite approuver le programme de travail, étant entendu que celui-ci pourra être modifié pendant la session si besoin est.

7. *Il en est ainsi décidé.*

**Point 118 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés, et rapports du Comité des commissaires aux comptes** (A/58/5 (vol. II), A/58/737 et A/58/759)

8. **M. Bhana** (Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies), présentant le rapport du Comité des commissaires aux comptes [A/58/5 (vol. II)], dit que, comme les années précédentes, celui-ci a prêté une attention particulière aux points jugés préoccupants par l'Assemblée générale et le Comité consultatif ou ayant fait l'objet d'une demande de leur part. Il tient compte des demandes particulières formulées par le Comité consultatif dans le document A/57/772 et porte notamment sur les opérations aériennes, le matériel appartenant aux contingents, la gestion des stocks, la passation de marchés et la formation. Invité par l'Assemblée générale, dans la résolution 57/318, à examiner la suite donnée aux recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies, le Comité a décidé d'attendre d'avoir pu examiner le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur cette question (BSCI) (A/58/746). Pour préparer cet examen, il serait utile que le Comité puisse débattre de ce rapport avec les délégations au cours des consultations officielles.

9. Le Comité a modifié la présentation de son propre rapport, en incluant dans le corps du document le point de ses recommandations antérieures et, à l'annexe II, un tableau récapitulatif qui renvoie aux paragraphes pertinents. Bien que 59 % de ces recommandations n'aient pas encore été appliquées, l'Administration a fait des progrès puisque le pourcentage était de 62 % l'année précédente. Le Comité consultatif a noté lui aussi que ces

recommandations étaient de plus en plus suivies d'effet, tout en conseillant au Comité des commissaires aux comptes de continuer à vérifier si elles ont été correctement appliquées, étant entendu que la direction devra désigner les responsables en cas de non-respect persistant de celles de ces recommandations qui ont été approuvées par l'Assemblée générale. Le Comité étudiera la possibilité de donner suite à cette suggestion.

10. Le chapitre III du rapport présente l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers des opérations de maintien de la paix pour l'exercice terminé le 30 juin 2003. La situation financière des opérations est restée relativement stable, le montant total des recettes atteignant 2,7 milliards de dollars et celui des dépenses 2,5 milliards. Cependant, au 30 juin 2003, un montant de 593,7 millions de dollars représentant des quotes-parts non acquittées était dû depuis plus d'un an et il manquait environ 92,9 millions de dollars de liquidités pour régler le passif des missions clôturées. Le processus de passation de biens par pertes et profits continue de traîner en longueur; le montant des biens en instance de passation ou de cession atteignait 43,1 million de dollars à la fin de l'exercice.

11. Le Comité s'est intéressé de très près à la gestion et au contrôle des stocks stratégiques constitués récemment pour permettre un déploiement rapide. Alors que le montant total des dépenses approuvées est de 141,5 millions de dollars, celui des dépenses effectivement engagées au 30 juin 2003 était de 88,9 millions de dollars. L'objectif fixé – être en mesure d'appuyer le déploiement rapide d'une mission complexe – n'a donc pu être atteint le 1<sup>er</sup> juillet 2003 comme prévu initialement et la date limite a été repoussée au 30 juin 2004. Des éléments de stocks ont été fournis à des entités autres que des missions de maintien de la paix sans qu'au moment de l'audit l'Administration ait conclu avec ces entités des accords écrits qui lui permettraient de les contraindre à lui payer le prix convenu à la date fixée.

12. En ce qui concerne les opérations aériennes, le Comité des commissaires aux comptes a coordonné ses travaux avec ceux de la Division de l'audit interne du BSCI. Les auditeurs internes ont axé leurs efforts sur la sécurité aérienne et les commissaires aux comptes sur la gestion des actifs. Le coût de ces opérations a sensiblement diminué et, pour les missions auditées, le solde des crédits inutilisés s'élevait à 59,1 millions de

dollars, soit 22 % des crédits ouverts. Alors que 89 684 heures de vol étaient prévues dans le budget, 45 501 heures seulement ont été nécessaires, l'écart s'expliquant surtout par une surestimation des besoins. Par ailleurs, les missions de maintien de la paix ne soumettent pas toujours régulièrement des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs au Siège et certaines d'entre elles n'établissent pas systématiquement ce type de rapport avant de proroger ou de renouveler un contrat.

13. Les délais exigés pour les différentes opérations d'approvisionnement au Siège et dans les missions sont souvent excessifs. En matière de gestion du personnel, on a constaté que dans nombre de missions des postes étaient pourvus à une classe inférieure à celle annoncée initialement dans l'avis de vacance de poste, ce qui fait craindre que les fonctions n'ont pas convenablement assurées ou que le poste a été mal classé. La formation pourrait être améliorée, dans le domaine des opérations aériennes et des achats en particulier, en insistant notamment sur l'évaluation de l'efficacité des actions menées.

14. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé à l'Administration de remédier aux problèmes qui retardent la passation de biens par pertes et profits ou leur cession, de prendre des dispositions pour éliminer les facteurs qui ralentissent la mise en place et la reconstitution des stocks stratégiques, d'établir des accords écrits pour toutes les livraisons effectuées à partir de ces stocks, d'établir le budget des opérations aériennes de manière plus réaliste afin d'éviter un trop grand écart entre les montants prévus et les montants effectifs, de déterminer et d'analyser les raisons de la lenteur des opérations d'approvisionnement, d'établir des rapports d'évaluation des prestations des fournisseurs avant de proroger ou de renouveler les contrats, de s'assurer que les classes auxquelles sont nommés les titulaires des postes correspondent aux fonctions attachées à ces postes ou de revoir le classement de ces derniers, et de tirer le bilan des activités de formation. Le Comité des commissaires aux comptes a également pris note avec intérêt des observations du Comité consultatif, dont le rapport (A/58/759) facilitera sensiblement la planification des futurs audits relatifs aux opérations de maintien de la paix.

15. **M<sup>me</sup> Mabutas** (Directrice du Bureau de la Secrétaire générale adjointe à la gestion), présentant le rapport du Secrétaire général sur l'application des

recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de la maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2003 (A/58/737), dit que la clarté des recommandations du Comité et le suivi systématique de leur mise en œuvre ont facilité l'élaboration du document et la présentation à la Commission de renseignements à jour. Les échanges de vues entre le Comité des commissaires aux comptes et l'Administration étant devenus plus fréquents, le rapport ne porte que sur les recommandations dont la mise en œuvre appelle des éclaircissements. L'Administration prend toutes les dispositions voulues pour mettre en œuvre les recommandations qui n'ont pas encore été appliquées, en respectant les directives des organes délibérants et dans la limite des ressources disponibles.

16. Le Secrétaire général n'épargne aucun effort pour appliquer intégralement et dans les meilleurs délais les recommandations du Comité dont l'objet est d'améliorer l'efficacité générale des opérations de maintien de la paix et une exécution optimale de leur budget. Les départements ont pris de concert d'importantes initiatives pour assurer un suivi régulier des réaffectations de ressources et améliorer la planification et la gestion des achats. En ce qui concerne ceux-ci, une version préliminaire des nouvelles règles de déontologie a été élaborée. Les dispositions régissant la reconstitution des stocks stratégiques ont été révisées et des mesures ont été prises pour faire respecter les nouvelles directives, plus rigoureuses, concernant la cession de biens ou leur passation par pertes et profits. Dans l'ensemble, c'est au Département des opérations de maintien de la paix qu'il incombe de veiller à la mise en œuvre dans les meilleurs délais des recommandations du Comité. Des représentants du Département se tiendront à la disposition de la Commission pendant l'examen du point de l'ordre du jour pour lui fournir tous les éclaircissements voulus. L'Administration remercie le Comité des commissaires aux comptes de la volonté de coopération et de l'esprit d'équipe dont il ne cesse de faire preuve dans l'exercice de ses fonctions de contrôle.

17. **M. Kuznetsov** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) note avec satisfaction que le Comité des commissaires aux comptes a amélioré la qualité et la présentation de son rapport et développé les audits de gestion, qui

permettent de déterminer si les ressources mises à la disposition des administrations concernées sont utilisées de manière efficace et économique. Comme le Comité consultatif l'avait suggéré, le Comité des commissaires aux comptes a examiné la gestion des opérations aériennes, du matériel appartenant aux contingents, des stocks, des achats et de la formation, en incluant ses observations et recommandations dans la partie principale de son rapport. Les réponses de l'Administration aux observations du Comité sont également insérées dans le corps du rapport. Bien que ses recommandations soient de plus en plus suivies d'effet, le Comité des commissaires aux comptes doit continuer de vérifier si elles sont convenablement appliquées, étant entendu que la direction devra désigner les responsables en cas de non-respect persistant de celles qui ont été approuvées par l'Assemblée générale.

18. Le Comité consultatif a reçu des informations sur les normes et principes d'audit externe suivis par le Comité des commissaires aux comptes et sur la coordination de ses travaux avec ceux des autres organes de contrôle, notamment le BSCI, les services d'audit interne des fonds et programmes des Nations Unies et le Corps commun d'inspection, coordination à laquelle il procède principalement au stade de la planification pour éviter des chevauchements. Le Comité consultatif se félicite que les organes de contrôle coordonnent et planifient de concert leurs activités d'audit, une question qui préoccupe depuis longtemps l'Assemblée générale. Il compte sur la poursuite de cette coordination et de cette collaboration pour assurer une utilisation optimale des ressources affectées à l'audit, laquelle devrait se traduire par une plus grande complémentarité des initiatives et un élargissement du champ et de la portée des travaux.

19. Le Comité consultatif a largement tenu compte des conclusions et recommandations du Comité des commissaires aux comptes lorsqu'il a examiné les budgets individuels des missions. Il s'est une nouvelle fois arrêté sur les questions relatives à l'élaboration du budget ainsi qu'au suivi et au contrôle de son exécution, en se référant aux recommandations antérieures des commissaires aux comptes approuvées par l'Assemblée générale. Il a également étudié le bien-fondé des explications avancées pour justifier les écarts par rapport aux prévisions indiqués dans les rapports sur l'exécution des budgets et les variations

d'un exercice à l'autre prévues dans les projets de budget.

20. Le Comité consultatif a continué de collaborer étroitement avec le Comité des commissaires aux comptes, lequel a procédé à des vérifications horizontales dans des domaines tels que la formation et les opérations aériennes, qui ont régulièrement retenu son attention. Le Comité des commissaires devrait élargir encore la place faite aux audits de gestion dans ses futurs rapports, en insistant sur les questions intersectorielles, l'objet étant de déterminer si les ressources des administrations concernées sont convenablement utilisées.

21. Comme il le fait depuis quelque temps, le Comité consultatif a regroupé ses observations et recommandations sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix, pour permettre un débat exhaustif sur les principales questions soulevées par les opérations. La première partie de son rapport porte exclusivement sur les questions générales mentionnées dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes. Dans la deuxième partie, il aborde les questions soulevées par les rapports du Secrétaire général sur les différentes opérations, en se référant s'il y a lieu aux recommandations ou observations du Comité des commissaires aux comptes.

**Point 134 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies** (A/58/7, A/58/702, A/58/703 et Add.1, A/58/705, A/58/706, A/58/707, A/58/715, A/58/724, A/58/732, A/58/759 et Add.9, A/58/760 et A/57/765)

22. **M. Halbwachs** (Contrôleur) présente simultanément le rapport du Secrétaire général intitulé « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et budgets pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 » (A/58/705), ses rapports sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/703 et Add.1), le budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/715), l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/702), le budget

de la Base pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/706), l'état d'avancement de la constitution des stocks stratégiques pour déploiement rapide (A/58/707), les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Système de contrôle du matériel des missions (A/57/765) et le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (A/58/724).

23. À la demande de l'Assemblée générale, le Secrétariat a rédigé 43 rapports sur des questions intéressant les opérations de maintien de la paix, 12 rapports sur l'exécution du budget des missions pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, 11 rapports sur les projets de budget pour l'exercice 2004/05, 1 rapport sur la cession d'actifs de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), des notes sur le financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et de la Mission des Nations Unies au Liberia (MINUL), une note sur la mise à jour des prévisions budgétaires relatives au compte d'appui, ainsi que des rapports sur l'exécution des budgets et les projets de budget du compte d'appui et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Sept rapports seront publiés à une date ultérieure et ne pourront donc être examinés pendant la session en cours. Le Secrétariat présentera également en temps opportun, en fonction des décisions du Conseil de sécurité, des rapports sur le financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), le financement provisoire de la nouvelle mission en Haïti et de celle envisagée au Burundi, et les prévisions révisées relatives à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO).

24. Le rapport du Secrétaire général sur l'aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix (A/58/705) regroupe des informations sur l'exécution des budgets et les projets de budget des missions. Conformément aux recommandations et observations du Comité consultatif, il aborde également des questions intersectorielles portant sur les aspects opérationnels du maintien de la paix.

25. Pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, le montant total des dépenses s'est élevé à 2 milliards 390 millions de dollars, pour un montant approuvé de 2,6 milliards de dollars, soit un taux d'exécution globale de 92 %. Le tableau 3 contient des données sur l'exécution du budget des différentes missions de maintien de la paix pour l'exercice 2002/03, tandis que le tableau 4 présente les principaux

facteurs qui ont influé sur cette exécution. Cette présentation a été adoptée à titre transitoire, faute de disposer de données de référence sur les résultats attendus. Les propositions budgétaires pour l'exercice 2004/05 contiennent plus d'éléments quantifiables de budgétisation axée sur les résultats que celles relatives aux exercices antérieurs. On a également essayé d'établir une meilleure corrélation entre les éléments de budgétisation axée sur les résultats et les ressources nécessaires. Le tableau 6 donne la liste des indicateurs de succès prévus pour l'exercice 2004/05.

26. Pour l'exercice 2003/04, l'Assemblée générale avait d'abord approuvé un budget de 2,2 milliards de dollars pour les opérations de maintien de paix, mais a été ensuite conduite par les événements à porter ce montant à 2,8 milliards. Pour l'exercice 2004/05, le Secrétariat propose un budget de 2 milliards 649 millions de dollars, qui tient compte, d'une part, de la réduction des effectifs de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et de la MANUTO, et, d'autre part, du déploiement à la MONUC de l'ensemble de l'effectif militaire autorisé et du déploiement intégral de la nouvelle mission au Liberia. En revanche, il ne tient pas compte des prévisions de dépenses relatives à l'ONUCI ni des prévisions révisées concernant la MANUTO et la MINUSIL. La nouvelle mission en Haïti exigera également des fonds additionnels et les débats du Conseil de sécurité pourraient déboucher sur l'établissement de nouvelles opérations au Burundi et au Soudan. Si tous ces éléments sont pris en considération, le montant révisé du budget des opérations de maintien de la paix pourrait dépasser 4 milliards de dollars, le chiffre le plus élevé depuis dix ans.

27. Abordant le rapport sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/703 et Add.1), le Contrôleur dit que le montant des dépenses s'est élevé à 97,1 million de dollars alors que le montant approuvé était de 100,9 millions de dollars, d'où un solde inutilisé de 3,8 millions de dollars et un taux d'exécution de 96,3 %. Le solde s'explique principalement par un pourcentage de postes vacants plus élevé que celui prévu. Pour la première fois, les indicateurs de succès effectifs et les produits exécutés sont présentés en regard de ceux prévus dans le budget.

28. Le budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/715) s'élève à 122,1 millions de dollars, un montant qui permettra notamment de financer 762 postes. Il est proposé de créer 19 postes, dont un au Bureau de l'Ombudsman, 7 au BSCI et 11 au Département de la gestion.

29. Les activités de maintien de la paix se sont fortement intensifiées depuis que le budget a été élaboré, à la fin de 2003 et au début de 2004. Plusieurs missions, dont certaines sont complexes, ont été créées depuis lors et plusieurs autres pourraient être déployées dans les 3 à 6 mois à venir. L'effectif du personnel militaire devrait passer de 49 000 personnes à près de 78 000 et celui du personnel civil de 11 200 à quelque 17 000. L'Administration a l'intention de suspendre provisoirement certaines activités non prioritaires pour affecter à d'autres tâches le personnel qui en est chargé. Il faut cependant prévoir des renforts, au moins à titre temporaire, pour assurer les principales fonctions exigées par l'établissement des nouvelles missions et le fonctionnement des missions en activité. Vu l'urgence des besoins, l'Administration se propose de les couvrir en utilisant les postes temporairement vacants dans les missions plutôt que de demander des crédits additionnels. Les besoins à long terme relatifs au compte d'appui seront présentés dans le budget suivant.

30. Le rapport sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/702) montre que les dépenses se sont élevées à 14,4 millions de dollars, contre un montant approuvé de 14,3 millions de dollars. L'appréciation de l'euro par rapport au dollar des États-Unis est la principale raison du léger dépassement constaté.

31. Le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/58/706) s'élève à 28,8 millions de dollars, soit une augmentation de 6,6 millions ou 29,7 % par rapport au budget de l'exercice en cours. Cette progression est due pour l'essentiel à la hausse des dépenses de personnel résultant de l'appréciation de l'euro et au remplacement de bâtiments préfabriqués.

32. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la question (A/58/707), la constitution des stocks stratégiques pour déploiement

rapide a sensiblement avancé. Au 31 décembre 2003, ces stocks avaient permis de procéder rapidement au déploiement et à la mise en place des moyens opérationnels de la MINUL, de l'ONUCI et du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq. Le tableau 1 récapitule les achats effectués pour leur constitution. Au 30 juin 2003, les dépenses engagées se chiffraient à 88,9 millions de dollars alors que le budget approuvé s'élève à 141,5 millions. L'Assemblée générale a prorogé jusqu'au 30 juin 2004 le délai d'utilisation des crédits alloués. En conséquence, le solde inutilisé de 52,6 millions de dollars a été reporté sur l'exercice 2003/04. À sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée sera saisie d'un rapport présentant les leçons tirées de la mise en place des stocks et des recommandations visant à renforcer le dispositif de déploiement rapide des missions de maintien de la paix.

33. Se référant au rapport du Secrétaire général sur le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix (A/58/724), le Contrôleur dit que le solde du Fonds s'élevait à 150,3 millions de dollars au 31 mars 2004. Ce montant tient compte des avances consenties à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine, qui n'ont pas encore été remboursées faute que la Mission ait reçu des contributions. Le Fonds a également permis de financer le démarrage de l'ONUCI et sert à couvrir les dépenses avant mandat de la mission envisagée au Burundi. Par ailleurs, on détermine actuellement les besoins de financement de la mission que l'Organisation pourrait être appelée à déployer en Haïti.

34. L'Assemblée générale devrait approuver le budget de l'ONUCI pendant la session en cours, mais les dépenses de cette opération continueront d'être imputées sur le Fonds tant que les quotes-parts encaissées seront insuffisantes. Les membres de la Commission n'ignorent pas qu'il s'écoule généralement un délai considérable entre l'envoi des avis de mise en recouvrement et l'encaissement des contributions. Si le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MANUTO et décide que l'ONU doit être présente au Burundi, l'Administration demandera l'autorisation de mettre des quotes-parts en recouvrement à titre provisoire en attendant de pouvoir présenter des budgets détaillés à l'Assemblée générale.

35. Au paragraphe 8 de son rapport, le Secrétaire général recommande que le montant du Fonds reste fixé à 150 millions de dollars et que l'excédent de 11

millions de dollars soit affecté au financement du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005. L'Assemblée générale a approuvé une proposition similaire en 2003.

36. L'Administration a proposé que, dans plusieurs missions de maintien de la paix, du personnel nommé en vertu de la série 300 des dispositions du Règlement du personnel soit désormais régi par la série 100. Cependant, le Comité consultatif a estimé que, compte tenu des problèmes de nature politique soulevés par cette proposition, le Secrétaire général devrait la présenter de manière détaillée dans le rapport sur la politique de gestion des ressources humaines qu'il doit soumettre à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Il a recommandé de ne prendre aucune mesure tant que ce rapport n'aurait pas été examiné par l'Assemblée (A/58/759, par. 39). L'Administration a l'intention de suivre cette recommandation mais voudrait recevoir des directives sur la conduite à tenir dans le cas du personnel relevant de la série 300 qui comptera quatre années de service au 31 décembre 2004. Les dépenses qu'entraînerait le changement de régime seront révisées car les chiffres figurant dans les budgets présentés semblent erronés.

37. En ce qui concerne le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'année écoulée a été marquée par des progrès. Par exemple, le budget de la MINUL a été élaboré en un temps record. L'Administration tirera les leçons de son expérience pour simplifier encore le processus d'établissement du budget de toutes les missions. Elle s'attache notamment à améliorer l'estimation des besoins initiaux des nouvelles missions, une nécessité impérieuse en période d'expansion sensible des activités.

38. **M. Kuznetsov** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant les rapports connexes du Comité consultatif (A/58/7 (par. II.36 et II.37), A/58/732, A/58/759 et Add.9 et A/58/760), dit que ses commentaires porteront principalement sur les questions intersectorielles abordées par le Comité consultatif dans son rapport général, paru sous la cote A/58/759. En ce qui concerne les délais de présentation des rapports relatifs aux opérations de maintien de la paix qui doivent être examinés par le Comité, celui-ci a constaté des améliorations considérables lors de sa session d'hiver. L'établissement de nouvelles missions alourdira encore



le programme de travail déjà chargé de cette session. Il est donc essentiel que dorénavant les sessions d'hiver soient consacrées exclusivement à l'examen des questions relatives au maintien de la paix, conformément à ce qu'avait prévu l'Assemblée générale dans sa résolution 49/233.

39. Le Comité consultatif a condensé le contenu de ses rapports sur les différentes opérations de maintien de la paix afin de faciliter la lecture de ces documents et la prise de décision. Il s'efforcera d'améliorer encore la présentation des rapports qu'il établit à l'intention de la Cinquième Commission.

40. Les projets de budget pour 2004/05 contiennent davantage d'indicateurs de succès quantifiables que ceux de l'exercice précédent. On trouve aussi davantage de produits quantifiables ou mesurables dans les tableaux budgétaires axés sur les résultats et des efforts ont été faits pour faire ressortir la corrélation entre, d'une part, les ressources nécessaires et, de l'autre, les produits et indicateurs de succès, ainsi que pour répartir les ressources humaines de chaque mission entre ses diverses composantes. Il faut se féliciter de ces progrès, mais de nouvelles améliorations sont nécessaires, notamment en ce qui concerne l'indication de délais d'exécution précis. Il est absolument nécessaire, en particulier, de mettre au point des systèmes financiers reliés à un système intégré d'information sur les programmes, qui permettent de rattacher directement les ressources demandées aux produits et réalisations prévus, faute de quoi les États Membres devront continuer d'examiner les prévisions budgétaires sur la base des objets de dépense.

41. Le taux d'exécution de la plupart des budgets s'est de nouveau amélioré en 2002/03, signe que les estimations étaient plus réalistes. C'est pourquoi les observations et recommandations du Comité consultatif relatives à un certain nombre de missions portent sur l'amélioration de la gestion et de l'emploi des ressources plutôt que sur les moyens de réduire sensiblement le montant global de celles-ci. Un suivi rigoureux de l'exécution des budgets devrait consolider les améliorations constatées tout en laissant la marge de manœuvre requise pour faire face aux imprévus.

42. En ce qui concerne le personnel civil, il n'y a pas eu d'analyse sérieuse des incidences qu'aurait le fait de faire passer sous le régime de la série 100 des dispositions du Règlement du personnel les milliers de

personnes relevant actuellement de la série 300. Le Comité consultatif a été informé que 10 millions de dollars environ avaient été prévus dans les budgets de trois missions pour la transformation de postes internationaux. Il doute beaucoup de l'exactitude des chiffres communiqués. À son avis, l'article XII du Statut du personnel suppose de rendre compte à la Cinquième Commission de cette modification fondamentale des modalités d'application des dispositions de la série 300 pour qu'elle puisse éventuellement émettre des observations ou donner des directives. Dans son rapport général, le Comité consultatif recommande de saisir l'Assemblée générale de la question dans le cadre du rapport du Secrétaire général sur la politique de gestion des ressources humaines. Dans l'intervalle, il faudrait différer le changement de statut et suspendre la règle limitant à quatre ans le nombre d'années de service sous le régime de la série 300.

43. Le Comité consultatif a également examiné des propositions consistant à remplacer des contrats de vacataires (contrats de louage de services) par des contrats de durée déterminée relevant de la série 100 et destinés à du personnel recruté dans le pays dans des domaines tels que le génie, les transmissions, les services généraux, les transports, les finances et le personnel, sous prétexte que les activités concernées correspondent à des fonctions continues. Ses observations à ce sujet figurent au paragraphe 43 à 46 de son rapport général (A/58/759). Le problème chronique que pose le recrutement de personnel à une classe inférieure à celle approuvée fait l'objet du paragraphe 32. Le Comité consultatif recommande d'éliminer les incohérences constatées en procédant à la révision du niveau des postes et, si nécessaire, à des reclassements.

44. En ce qui concerne le personnel militaire, le Comité a constaté que, conformément à la politique établie, le Secrétariat part de l'hypothèse que les contingents sont relevés tous les six mois. Cependant, dans la pratique, un grand nombre de contingents sont relevés à l'issue d'une période d'une durée supérieure à six mois. Le Comité consultatif demande donc au Secrétariat d'étudier la possibilité d'allonger, chaque fois que possible, la durée de la période comprise entre deux relèves, sans contrevenir à la législation nationale des pays qui fournissent les contingents. Une modification dans ce sens pourrait se traduire par des économies sensibles pour l'Organisation.

45. Le coût total des rations est estimé à 88,6 millions de dollars environ pour l'exercice 2003/04. Au paragraphe 69 de son rapport général (A/58/759), le Comité consultatif souligne que le premier objectif doit être de fournir aux contingents des produits alimentaires frais et de qualité, en temps voulu. Les points qui appellent une attention particulière sont l'inspection et la distribution des rations ainsi que la gestion des livraisons, qui doivent se faire au mieux des intérêts de l'Organisation.

46. L'hébergement des contingents est un sujet qui continue de préoccuper le Comité consultatif. La politique établie suppose que l'ONU mette un cantonnement en dur à la disposition d'un contingent six mois au plus après son déploiement sur le théâtre d'opérations. Malheureusement, cette règle n'est pas toujours respectée. Le Comité comprend bien que les conditions dans lesquelles opèrent certaines missions font qu'il est impossible d'héberger tous les contingents de façon permanente dans des cantonnements en dur. Il estime néanmoins que les décisions en la matière ne devraient pas être guidées principalement par des considérations financières et que les contingents devraient être hébergés dans des cantonnements en dur, excepté lorsque les exigences de mobilité des unités et l'environnement opérationnel éliminent de fait cette option.

47. Abordant la question des dépenses opérationnelles, le Président du Comité consultatif précise que les opérations aériennes représentent 12,8 % de l'ensemble des dépenses de maintien de la paix. Le Comité a noté que le Département des opérations de maintien de la paix avait pris des mesures pour mieux gérer ces opérations et modifier la configuration des moyens aériens en fonction de l'évolution des besoins opérationnels et du contexte dans lesquelles les missions doivent opérer. Comme le Comité des commissaires aux comptes, le Comité consultatif recommande que le Département continue d'améliorer l'établissement des prévisions budgétaires relatives aux opérations aériennes pour qu'elles soient plus réalistes. Les incidences des modifications des dispositions régissant les opérations aériennes sont examinées aux paragraphes 61 et 62 du rapport général (A/58/759).

48. Le budget de formation du personnel civil des opérations de maintien de la paix proposé pour l'exercice 2004/05 se chiffre à 5,8 millions de dollars, contre 8,9 millions de dollars pour 2003/04, soit une

réduction de 34,8 %. Le Comité consultatif fait observer que le montant des dépenses de formation n'est pas clairement indiqué dans les budgets des différentes opérations car le coût des voyages ainsi que des fournitures et du matériel nécessaires pour cette activité est réparti entre plusieurs lignes budgétaires. Il rappelle que le montant total des ressources prévues au titre de la formation devrait être clairement indiqué. Il estime indispensable d'évaluer l'efficacité des programmes de formation afin de déterminer s'ils répondent aux objectifs individuels et à ceux de l'organisation. Il importe également de suivre la réaffectation des membres du personnel qui ont suivi une formation afin d'éviter d'avoir à leur dispenser une formation complémentaire.

49. Presque tous les rapports sur l'exécution du budget de 2002/03 font ressortir un dépassement des crédits alloués au financement des déplacements. Certaines missions ont prévu une réduction des frais de voyage en 2004/05, mais il n'en reste pas moins que la présentation des demandes de crédits concernant cet objet de dépense manquent toujours de précision et de clarté.

50. Le Comité consultatif s'interroge sur le transfert à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi de véhicules dont les missions n'ont plus besoin et qui parfois sont hors d'usage. Il craint qu'il n'en résulte des frais d'entretien excessifs. Par exemple, des véhicules ayant roulé plus de 100 000 kilomètres ont été transférés de la MINUBH à deux missions en Afrique. Le Secrétariat devrait déterminer s'il est rentable, compte tenu du fret, de transférer vers d'autres missions des véhicules qui ont un kilométrage élevé.

51. Il est prévu de créer plusieurs missions dans les mois à venir et d'en élargir d'autres. Il s'agit dans tous les cas de missions complexes ayant besoin d'important moyens militaires et civils. Pour assurer leur démarrage dans de bonnes conditions, le Secrétariat doit pouvoir s'appuyer sur une capacité de déploiement rapide. Le Comité consultatif a pris note d'un certain nombre d'initiatives utiles, en particulier la création d'un Groupe de coordination pour les stocks stratégiques dont le mandat porte notamment sur la disponibilité opérationnelle, la reconstitution et la rotation des stocks, et sur l'évaluation du concept de stocks stratégiques. Les stocks sont insuffisants pour approvisionner toutes les missions nouvellement créées ou envisagées; c'est pourquoi il est essentiel qu'ils

soient très bien gérés. Une autre innovation intéressante est la constitution par le Département des opérations de maintien de la paix d'un fichier du personnel à disposition dont l'objet est de pouvoir déployer rapidement des équipes de fonctionnaires qualifiés capables de prendre en charge des tâches essentielles lors de la phase de démarrage d'une mission. L'exercice de déploiement rapide organisé à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi en janvier 2003 a débouché sur une meilleure intégration de la procédure de planification des missions. Le Département a commencé à mettre au point les instructions permanentes concernant le déploiement rapide, une activité inscrite à son programme de travail pour 2004. Le Comité consultatif encourage le Secrétariat à poursuivre ces efforts, qu'il continuera de suivre.

52. La création de mécanismes régionaux d'appui logistique là où c'est possible et rentable est une autre initiative dont le Comité consultatif se félicite. La raison d'être de ces mécanismes n'est pas de remplacer la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, qui conservera un rôle central, mais de renforcer l'infrastructure qui assure l'appui logistique des opérations de maintien de la paix. La MINUL a pu ainsi bénéficier au moment de son établissement d'une aide importante de la MINUSIL qui lui a fourni du matériel et des services et prêté du personnel spécialisé.

53. Il faut planifier sans attendre la mise en place de la capacité nécessaire pour faire face rapidement et efficacement à une augmentation spectaculaire des activités de maintien de la paix. L'Assemblée générale voudra peut-être formuler des directives à ce sujet, notamment en ce qui concerne le déploiement rapide de personnel militaire et de personnel civil et le renforcement des services d'achat et d'appui logistique tant à Brindisi que dans les régions. Le Comité consultatif suivra cette question de près, en particulier la mise en œuvre des directives de l'Assemblée.

54. Le Président du Comité consultatif souhaite également aborder certains points soulevés par le Comité consultatif dans d'autres rapports. En ce qui concerne le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/715), le Comité consultatif note dans son rapport (A/58/760) que la façon dont le Secrétariat a appliqué la décision de l'Assemblée générale exigeant de justifier à nouveau

les postes imputés sur le compte d'appui qui n'ont pas été pourvus au bout d'un certain temps vide l'opération de son sens et doit être revue. Les frais de voyage ne cessent d'augmenter. Cependant, étant donné les pouvoirs de plus en plus importants délégués aux bureaux extérieurs et les sommes considérables investies dans les communications et l'informatique, le nombre de déplacements devrait diminuer. En ce qui concerne l'emploi de consultants, le Comité estime qu'il faut toujours étudier les autres possibilités avant d'opter pour cette solution. Vu les montants consacrés à cet objet de dépense, il faudrait, chaque fois que possible, que le recours à des consultants se traduise par un transfert de compétences. Le Comité consultatif a formulé ses recommandations relatives aux postes en ayant à l'esprit que des opérations de maintien de la paix importantes pourraient être mises sur pied prochainement. Il espère que le Secrétariat en tiendra compte avant de demander l'inscription au compte d'appui de crédits additionnels au titre des nouvelles missions.

55. Les recommandations du Comité consultatif concernant les prévisions budgétaires de la MINUSIL tiennent compte de la modification apportée récemment par le Conseil de sécurité au calendrier de retrait de la mission en 2004. La Mission devrait pouvoir financer les besoins additionnels découlant de cette décision. Sinon, des prévisions révisées devront être présentées à l'Assemblée générale pendant la partie principale de sa cinquante-neuvième session. Les recommandations du Comité tiennent compte également de sa position au sujet de la transformation en postes relevant de la série 100 des dispositions du personnel de ceux occupés par du personnel relevant de la série 300. Le Comité se félicite que la Mission ait été désignée comme mécanisme régional d'appui logistique et espère qu'il sera tiré parti chaque fois que possible de ce nouveau dispositif.

56. Établies conformément aux techniques de budgétisation axée sur les résultats, les prévisions budgétaires présentées pour la MONUC marquent un net progrès. Le Comité consultatif croit comprendre que le processus électoral aura d'importantes incidences sur les activités de la Mission. En général, il recommande d'approuver les crédits additionnels demandés pour ce processus, étant entendu qu'ils doivent être mobilisés au fur et à mesure des besoins. Étant donné la complexité de la Mission, il a de

nouveau insisté pour que l'on procède à une révision approfondie de son organigramme.

57. Le projet de budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) comprend un crédit pour la transformation de postes relevant de la série 300 des dispositions du Règlement du personnel en postes régis par la série 100. La MINUEE fait également partie des missions qui ont engagé du personnel à des classes inférieures à celles prévues dans le tableau d'effectifs autorisé. Le Comité consultatif donne son avis sur ces questions dans son rapport général (A/58/759). À la suite de l'étude du dispositif de sécurité dans la zone de la Mission, il a été décidé de déplacer le quartier général d'Asmara. Le Comité consultatif recommande d'approuver le crédit supplémentaire demandé à cette fin. Par ailleurs, il a chargé les fonctionnaires compétents d'étudier la possibilité de ramener le quartier général d'Addis-Abeba dans l'enceinte de la Commission économique pour l'Afrique.

58. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont connu un premier grand essor dans les années 90. Grâce à l'adoption de la résolution 49/233 de l'Assemblée générale et aux réformes qui ont suivi, les prévisions budgétaires sont devenues plus réalistes et les procédures opérationnelles ont été normalisées. Malgré ces progrès, il faut continuer de faire preuve de vigilance dans la gestion des opérations. Le Comité consultatif est déterminé à faire en sorte qu'elles soient administrées avec le maximum d'efficacité et d'économie, comme l'Assemblée l'a demandé à plusieurs reprises.

59. **M<sup>me</sup> Ferguson** (Canada), parlant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, note que la gestion du programme global de maintien de la paix et des crédits considérables qui lui sont alloués s'est nettement améliorée. Cela étant, le lancement très probable de plusieurs opérations au cours de l'année à imposerait d'énormes difficultés à l'Organisation. Pour y faire face, celle-ci doit faire preuve de créativité et d'efficacité dans l'administration des opérations de maintien de la paix et de l'appui qu'elle leur apporte. La clé du succès est que chacune d'entre elles dispose des moyens dont elle a besoin. Si les activités s'intensifient comme prévu, le budget de maintien de la paix pourrait atteindre voire dépasser 4,5 milliards de dollars. Cela exige que tous les États Membres versent leurs contributions statutaires ponctuellement, intégralement et sans condition. Il faut aussi que

l'ONU rembourse rapidement les pays ayant fourni des contingents et règle les demandes d'indemnisation en souffrance.

60. Il faut obtenir le versement intégral des contributions spéciales mises en recouvrement afin d'assurer le financement du programme de mise en place de stocks stratégiques pour déploiement rapide, qui est plus important que jamais. Il faut en effet mener à bien leur constitution si l'on veut que l'Organisation puisse faire face aux besoins de l'année à venir. Les délégations au nom desquelles l'intervenante s'exprime souscrivent sans réserve à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes à ce sujet et se félicitent de la création du Groupe de coordination pour les stocks stratégiques.

61. L'utilisation croissante des techniques de budgétisation axée sur les résultats est un réel progrès dans la mesure où elles favorisent la transparence et le respect du principe de responsabilité. Le Secrétariat doit poursuivre ses efforts en vue d'améliorer le dispositif de budgétisation et d'établissement des rapports. Il doit également étudier la possibilité d'assurer une collaboration optimale entre la MINUL, la MINUSIL et l'ONUCI pour ce qui est de la prestation de services et de la gestion des moyens d'appui. Il faut rechercher le même effet de synergie partout où l'ONU est présente en différents endroits d'une même région.

62. **M<sup>me</sup> Skaare** (Norvège) réaffirme l'attachement de la Norvège au maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'une des tâches essentielles de l'Organisation, et engage les États Membres à assumer la responsabilité collective du financement des opérations de maintien de la paix. Il faut donner à l'ONU les moyens de maintenir, voire de renforcer, sa capacité de planifier et d'exécuter de nouvelles missions de plus en plus complexes.

63. L'intervenante a pris note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/58/703 et Add.1). Les avantages de la budgétisation axée sur les résultats ressortent clairement de la nouvelle présentation, mais des efforts pourraient être faits pour améliorer les données de référence et les indicateurs de succès. La représentante de la Norvège se félicite également des améliorations constatées dans la présentation du budget du compte d'appui pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au

30 juin 2005 (A/58/715) et approuve l'augmentation prévue. Les propositions budgétaires à l'examen contribueront à consolider les progrès considérables réalisés au cours des dernières années dans la gestion globale d'opérations dont le caractère pluridimensionnel est de plus en plus affirmé.

64. Le Siège doit impérativement disposer des ressources dont il a besoin pour planifier et exécuter correctement les opérations de maintien de la paix. Le renforcement de la coopération avec les organisations et arrangements régionaux est un excellent moyen d'optimiser l'emploi de crédits limités. Le Système des forces et moyens en attente des Nations Unies et les stocks stratégiques sont des outils importants pour assurer un déploiement rapide. L'amenuisement récent des stocks stratégiques est donc inquiétant et il faut mettre au point une stratégie pour leur reconstitution.

65. Les mesures qu'il est indispensable de prendre d'urgence pour renforcer la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies auront des incidences financières. Dans le cas des opérations aériennes, par exemple, la sécurité doit être prise en considération comme les heures de vol et le prix du carburant et être considérée comme un objectif prioritaire.

66. En 2003, la Norvège a eu la grande déception de voir la Commission s'opposer à la création d'un poste de spécialiste des traumatismes au Secrétariat. L'attentat perpétré ultérieurement à Bagdad a été un terrible rappel à la réalité.

67. Le conseiller pour la parité des sexes du Département des opérations de maintien de la paix accomplit un travail très utile, mais il faut définir les données de référence et les indicateurs nécessaires à la mise au point d'une politique globale et cohérente de prise en considération systématique de la problématique hommes-femmes dans toutes les activités de maintien de la paix. Le prochain rapport devra comporter une série d'indicateurs de succès correspondant aux différentes étapes du processus, de la planification initiale à la reconstruction après un conflit. Le Département devrait également renforcer sa capacité de planification et collaborer étroitement dans ce domaine avec les autres départements de l'Organisation et les fonds et programmes des Nations Unies.

**Point 136 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (A/58/632, A/58/720 et A/58/759/Add.11)**

**Point 137 de l'ordre du jour : Financement e la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (A/58/631, A/58/644 et Corr.1 et A/58/759/Add.4)**

**Point 138 de l'ordre du jour : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (A/58/684, A/58/701 et A/58/759/Add.10)**

**Point 141 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (A/58/633, A/58/658 et A/58/759/Add.8)**

**Point 142 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (A/58/639, A/58/640 et A/58/759/Add.1)**

**Point 143 de l'ordre du jour : Financement des activités qui découlent de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité**

a) **Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (A/58/630 et A/58/759/Add.12)**

**Point 144 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (A/58/592, A/58/634, A/58/638 et A/58/759/Add.5)**

**Point 145 de l'ordre du jour : Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient**

a) **Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (A/58/641, A/58/642 et A/58/759/Add.7)**

b) **Force intérimaire des Nations Unies au Liban (A/58/637, A/58/659 et A/58/759/Add.6)**

**Point 146 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (A/58/660, A/58/661 et A/58/759/Add.3)**

**Point 147 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (A/58/642 et Corr.1, A/58/657 et A/58/759/Add.2)**

68. **M. Halbwachs** (Contrôleur), présentant simultanément les rapports du Secrétaire général sur

différentes opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dit que les dépenses que la MINUBH se sont élevées à 70,3 millions de dollars alors que le montant autorisé était de 78,5 millions de dollars, ce qui représente un taux d'exécution de 90 % (A/58/632). Le solde inutilisé s'explique principalement par le rapatriement des observateurs militaires de la Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP), dont le mandat a expiré en décembre 2002, et par le fait que des membres de la police civile rapatriés après le 1er juillet 2002 n'ont pas été remplacés et que le retrait d'autres membres a été accéléré après les élections du 5 octobre 2002. La réduction des dépenses s'explique aussi par le transfert d'éléments d'actif de la Mission à d'autres opérations de maintien de la paix. Les derniers éléments d'actif de la Mission ont été liquidés conformément à l'article 5.14 du Règlement financier de l'Organisation (A/58/720). La Commission est invitée à prendre note du rapport pertinent.

69. Les dépenses de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) ont atteint 43 644 000 dollars, alors que le montant réparti s'élevait à 43 652 000 dollars (A/58/631). Le projet de budget de la Force pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/644) s'élève à 47,4 millions de dollars, soit une augmentation de 3,6 millions de dollars ou 8,3 %. L'augmentation s'explique par le renforcement de l'effectif de la police civile, qui passerait de 35 à 69 personnes, la création de quatre postes pour du personnel international et de cinq postes pour du personnel recruté dans le pays, le reclassement de P-5 à D-1 du poste du chef de l'administration et la hausse du coût des services collectifs de distribution et des frais d'entretien.

70. Les dépenses de la MONUC se sont chiffrées à 479,9 millions de dollars alors que le montant réparti atteignait 581,9 millions, soit un taux d'exécution de 83 % (A/58/684). L'écart a principalement pour cause la réduction des effectifs autorisés, le déploiement plus lent que prévu des observateurs militaires, des contingents et du personnel international et des retards dans la mise en place des avions loués à des entreprises. Le projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/701) s'élève à 641 millions de dollars, soit une augmentation de 77,3 millions de dollars ou 12 %. Il permettra de financer, entre autres choses, le déploiement intégral de 10 800 militaires et 182

membres de la police civile, l'adjonction de 161 nouveaux membres au personnel civil recruté dans le pays ou sur le plan international et l'exploitation d'une flotte de 51 appareils.

71. Le montant des dépenses de la MINUEE s'est élevé à 209,6 millions de dollars, soit 95 % du crédit de 220,8 millions de dollars ouvert pour les financer (A/58/633). L'écart s'explique par des frais de relève des contingents inférieurs aux estimations, le recrutement de personnel à des classes inférieures à celles approuvées, la suppression d'un appareil de la flotte aérienne et une utilisation moins intensive que prévu des appareils destinés aux évacuations médicales. Le projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/658) se chiffre à 201,4 millions de dollars, soit une augmentation de 13 millions de dollars imputables à la transformation en postes relevant de la série 100 du Règlement du personnel de 98 postes relevant de la série 300 et au remplacement de 79 véhicules pour diverses raisons (âge, kilométrage, état).

72. Les dépenses de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) ont atteint 28,8 millions de dollars, soit 91 % des 31,7 millions de dollars alloués (A/58/639). Le solde inutilisé s'explique par le non-déploiement du troisième hélicoptère tactique et l'utilisation des stocks excédentaires de missions liquidées pour couvrir les besoins en transports terrestres. Le projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/640) représente une augmentation de 1,6 million de dollars due au renforcement de l'effectif de la police civile (18 nouveaux membres), à la création de trois postes internationaux et d'un poste de spécialiste des droits de l'homme, ainsi qu'au remplacement de 20 contrats de vacataires par 20 postes d'agent recruté dans le pays.

73. Le taux d'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) (A/58/630) s'est établi à 84 %. En raison de l'évolution de la situation militaire et politique, les activités de la Mission ont été suspendues le 17 mars 2004 et le mandat de la Mission n'a pas été renouvelé. Les dépenses de la MINUK pour l'exercice 2002/03 se sont élevées à 329,9 millions de dollars (A/58/634). Celles prévues pour l'exercice 2004/05 se chiffrent à 272,2 millions de dollars alors que le montant réparti pour l'exercice précédent s'établissait à 315,5 millions de dollars (A/58/638). La réduction de

43,3 millions de dollars est due au désengagement de la Mission, qui se traduira par le rapatriement progressif des effectifs de police civile et des unités de police constituées, la réduction du personnel du personnel international et recruté dans le pays et une diminution des dépenses opérationnelles.

74. Les dépenses de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) (A/58/641) se sont élevées à 38,9 millions de dollars, soit un taux d'exécution de 100 %. Les prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/662) correspondent à une augmentation de 900 000 dollars environ, dont l'objet est de financer la création d'un poste international, le reclassement de P-5 à D-1 du poste du chef de l'administration et la transformation en postes d'agent recruté sur le plan national de 14 postes d'agent auxiliaire.

75. Le crédit de 112 millions de dollars ouvert pour la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) (A/58/637) a été utilisé à hauteur de 107,6 millions de dollars, soit un taux d'exécution de 96 %. L'écart s'explique par des retards dans le déploiement du personnel militaire, des frais de relève de ce personnel inférieurs aux estimations, la décision de réparer les groupes électrogènes au lieu de les remplacer et le versement d'indemnités plus faibles que prévu. Le projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/659) prévoit une augmentation de 4,7 millions de dollars, soit 5,3 %, due en majeure partie à la hausse des coûts salariaux du personnel international et à la régularisation de la situation de 45 agents contractuels.

76. Les dépenses de la MINUSIL (A/58/660) se sont établies à 603 millions de dollars, ce qui représente 90 % du crédit de 669,4 millions de dollars ouvert pour la Mission. L'écart s'explique par la réduction de l'effectif militaire, les délais de déploiement du personnel international et la baisse des frais de transports terrestres consécutifs à la révision du mandat de la Mission. Les prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/661) se chiffrent à 199,8 millions de dollars seulement alors qu'un crédit de 520 millions de dollars avait été ouvert pour 2003/04. La réduction de 320 millions de dollars est due au désengagement de la Mission, dont le personnel militaire et les effectifs de police civile auront été rapatriés en décembre 2004 au

plus tard. Cela étant, toute modification du mandat de la Mission aurait des incidences sur ces prévisions.

77. Les dépenses de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) (A/58/642) se sont élevées à 38,4 millions de dollars, soit un taux d'exécution de 92 %. L'écart s'explique par des vacances de poste parmi les observateurs militaires et l'emploi de personnel à une classe inférieure à celle prévue. Les prévisions budgétaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/657) comprennent une augmentation de 460 000 dollars destinée à financer le coût de la reconfiguration de la flotte d'hélicoptères et le remplacement de matériel de transmission.

78. **M. Nair** (Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne) présente le rapport du BSCI relatif à l'enquête sur le détournement de 4,3 millions de dollars commis par un fonctionnaire de rang supérieur de la MINUK (A/58/592). De l'argent qui devait être versé à la société kosovar de production d'énergie (KEK) en règlement de la vente d'électricité à EPS, l'Agence publique serbe de l'énergie, a été viré au compte bancaire de M. Trutschler, un ancien membre du personnel de la composante Reconstruction de la MINUK qui au moment des faits, était le Président du Conseil de surveillance de KEK. Le responsable de la composante Reconstruction s'est aperçu du détournement en avril 2002 et en a immédiatement informé l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). L'affaire a été portée à la connaissance du BSCI au début de mai 2002, par des voies internes. M. Trutschler avait reçu une lettre d'engagement de l'Union européenne et son poste était financé par l'Agence européenne de reconstruction, au profit de la MINUK. Il s'agit d'un point important car le BSCI n'est pas habilité à enquêter sur les agissements des fonctionnaires de l'Union européenne, même s'ils travaillent sous la direction générale de la MINUK.

79. Les enquêteurs du BSCI et de l'OLAF ont jugé nécessaire de collaborer sur un certain nombre de points afin, notamment, de déterminer l'identité de l'organisme ayant subi le préjudice et du responsable du détournement ainsi que la juridiction nationale compétente. Il a été décidé que l'OLAF s'efforcerait de localiser et de bloquer les comptes bancaires ouverts à Gibraltar, tandis que le BSCI mènerait son enquête à l'intérieur de la MINUK de afin de préparer une éventuelle instruction. À l'issue de cette enquête

conjointe, le montant des fonds détournés a été restitué à la MINUK et M. Trutschler a été jugé, reconnu coupable et condamné à 44 mois de prison en Allemagne.

80. Le rapport décrit les subterfuges employés par M. Trutschler pour cacher ses agissements. Il y est précisé que l'intéressé avait remis 200 000 dollars à un autre fonctionnaire, obtenu des conditions d'emploi excessivement généreuses par rapport à son grade, donné sur ses études et son expérience professionnelle des informations inexactes qui n'ont pas été vérifiées bien qu'elles aient pu paraître extraordinaires pour quelqu'un n'ayant que 33 ans. Il avait travaillé à la MINUK quasiment sans supervision et extorqué des fonds à la Mission en fraudant sur ses frais de voyage.

81. Le rapport établi par le BSCI au terme de son enquête sur les mensonges de M. Trutschler quant à ses qualifications et ses escroqueries aux frais de voyage a été transmis à la MINUK et à l'Union européenne pour qu'elles prennent les mesures voulues. L'enquête sur le virement de 200 000 dollars suit son cours. L'OLAF et le BSCI collaborent avec les autorités canadiennes pour obtenir que les fonds soient restitués à la MINUK.

82. Cette affaire a démontré les résultats qu'on peut obtenir quand les enquêteurs collaborent et agissent rapidement : le BSCI en a été informé en mai 2002 et M. Trutschler a été condamné en juin 2003. Mais elle a aussi démontré combien il est facile de commettre un délit dans un pays où, après un conflit, on gère dans l'urgence et sans prendre le temps de bien vérifier les qualifications du personnel et de superviser son comportement. Les enquêteurs s'accordent pour dire que M. Trutschler n'aurait sans doute pas été engagé et qu'il n'y aurait donc pas eu d'affaire si l'Agence européenne de reconstruction, dans un premier temps, puis la composante Reconstruction de la MINUK avaient procédé aux vérifications les plus élémentaires.

83. **M. Kuznetsov** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant les rapports connexes du Comité consultatif (A/58/759/Add.1 à 8 et 10 à 12), dit que ceux-ci contiennent les observations du Comité concernant le projet de budget pour 2004/05 de chacune des opérations intéressées et, le cas échéant, l'exécution du budget de l'exercice 2002/03. Le Comité a noté avec satisfaction que, dans la plupart des cas, l'utilisation de techniques budgétaires plus réalistes s'était traduite par

une amélioration du taux d'exécution par rapport aux exercices précédents.

84. Dans son rapport sur la MINUBH (A/58/759/Add.11), le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport relatif à la liquidation des éléments d'actif de la Mission.

85. Dans son rapport sur l'UNFICYP (A/58/759/Add.4), le Comité consultatif recommande de réduire de 208 300 dollars les prévisions de dépenses pour l'exercice 2004/05 du fait qu'il n'approuve pas la création de deux postes de spécialiste des affaires civiles (P-2) et d'un poste d'agent local. La tournure prise récemment par les événements obligera peut-être à revoir ces prévisions.

86. Dans le rapport relatif à la MONUC (A/58/759/Add.10), il est indiqué que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale une note sur les sommes à mettre en recouvrement. Dans sa résolution 58/259, l'Assemblée a ouvert un crédit de 59 millions de dollars pour 2003/04, en sus du crédit de 582 millions qu'elle avait déjà ouvert et réparti sans le mettre en recouvrement, étant entendu que la Commission réexaminerait la situation au moment de l'examen des prévisions budgétaires pour 2004/05. Le Comité consultatif recommande de réduire de 9 182 400 dollars le montant du budget présenté. Il propose de réduire de 3 % le montant prévu pour les contingents et la police civile, sachant que le budget a été établi sur la base d'une relève tous les six mois mais que les relèves sont en réalité plus espacées.

87. Une forte augmentation de l'effectif du personnel civil est demandée pour l'exercice 2004/05 en liaison avec le processus électoral. Le Comité consultatif a approuvé cette demande, étant entendu que le recrutement devra être directement fonction de l'évolution des activités. Il recommande en revanche de réduire les effectifs demandés pour le Bureau de l'information de la Mission, qui a été considérablement renforcé pendant l'exercice en cours. Il préconise d'insister sur les activités d'information sur le terrain. Il estime que dans le cas du personnel recruté dans le pays le taux de vacance de postes devrait être de 10 % et non de 5 % comme prévu par le Secrétaire général. Le montant total de la réduction recommandée au titre du personnel civil est de 2 028 300 dollars. Le Comité recommande de réduire de 279 600 dollars la partie des ressources prévues pour les voyages qui n'ont pas de



lien avec l'inscription des électeurs et le processus électoral.

88. Plusieurs questions appellent un examen plus approfondi. Le Comité consultatif a notamment demandé que l'on procède à une analyse coûts-avantages de la livraison aérienne des rations par une entreprise ainsi qu'une étude générale de l'organigramme de la Mission.

89. Dans son rapport sur la MINUEE (A/58/759/Add.8), le Comité consultatif recommande de réduire de 3 129 200 dollars le montant des dépenses prévues pour 2004/05, en reportant la transformation en postes relevant de la série 100 du Règlement du personnel de 98 postes relevant de la série 300, et en diminuant le montant demandé pour couvrir les frais de voyage. Il note que la Mission a réussi à réduire le taux de vacance de postes du personnel civil international et la félicite des efforts qu'elle fait pour développer les activités de formation dans la zone où elle opère.

90. Dans son rapport sur le renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies (A/58/758), le Comité consultatif recommande d'inscrire un crédit additionnel de 7 millions de dollars au budget de l'exercice 2004/05 pour déplacer le quartier général de la Mission à Asmara qui se trouve dans un lieu trop exposé. Étant donné les problèmes de sécurité que connaît la MINUEE, il a également invité celle-ci à étudier avec le Département des opérations de maintien de la paix la possibilité de réinstaller le quartier général d'Addis-Abeba dans l'enceinte de la Commission économique pour l'Afrique.

91. Dans son rapport sur la MONUG (A/58/759/Add.1), le Comité consultatif recommande de réduire de 425 000 dollars les dépenses prévues pour 2004/05, compte tenu de ses recommandations relatives aux postes. Il a noté avec regret que le rapport sur l'étude de gestion d'avril 2003 relative à la dotation en effectifs et à la structure de la Mission n'était pas encore prêt alors que les conclusions de l'étude auraient dû être incorporées dans les propositions budgétaires pour 2004/05. Il est à craindre que ces conclusions ne perdent toute utilité si l'on attend davantage, car la situation a évolué. Le Comité des commissaires aux comptes devrait se pencher sur cette question et, dans l'intervalle, il faudrait reporter toute

modification du classement des postes et de l'organigramme.

92. Le Comité consultatif a pris note du rapport sur l'exécution du budget de la MONUIK pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/759/Add.12).

93. Dans son rapport sur la MINUK (A/58/759/Add.5), le Comité consultatif recommande de réduire les prévisions budgétaires pour 2004/05 du montant demandé pour financer la transformation de postes relevant de la série 300 du Règlement du personnel en postes relevant de la série 100, soit 7 585 600 dollars. La Mission ayant commencé à réduire ses effectifs, le Comité recommande de ne prendre aucune décision sur ce point tant que l'Assemblée générale ne l'aura pas examiné.

94. Le Comité consultatif a également examiné le rapport du BSCI sur le détournement de 4,3 millions de dollars par un ancien fonctionnaire de la MINUK (A/58/592) et s'est enquis des dispositions adoptées pour éviter que ce type de fraude ne se reproduise. Il a appris qu'une équipe spéciale interorganisations avait été constituée, qu'un groupe de travail mixte MINUK/Union européenne avait été créé pour harmoniser les procédures de recrutement, que la MINUK avait utilisé un poste vacant pour renforcer sa capacité d'audit interne et que le nombre d'auditeurs résidents serait porté de quatre à cinq.

95. Dans son rapport sur la FNUOD (A/58/759/Add.7), le Comité consultatif recommande une réduction de 186 400 dollars, compte tenu de sa position sur le recrutement d'un agent de sécurité de la classe P-3 et de la transformation en postes d'agent recruté dans le pays de 14 postes d'agent auxiliaire. En ce qui concerne le poste d'agent de sécurité, qui devait remplacer un poste prêté par l'Organisme des Nations Unies chargée de la surveillance de la trêve (ONUST), le Comité a l'intention de revenir sur cette question au moment de l'examen du plan général de sécurité (phase II) que le Secrétaire général doit présenter à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Dans l'intervalle, le Comité consultatif a recommandé d'approuver un poste P-3 pour le chef de la sécurité de la FNUOD dans son rapport sur le renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies (A/58/758). Par ailleurs, préoccupé par l'augmentation considérable des frais de

voyage non budgétisés, il a demandé de prendre des dispositions pour mieux contrôler cet objet de dépense.

96. Dans son rapport sur la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) (A/58/759/Add.6), la Comité consultatif recommande de réduire les dépenses prévues de 1 780 900 dollars, du fait qu'il recommande de ne pas approuver la transformation de 45 contrats de louage de services en d'autant de postes de personnel recruté dans le pays (postes de la série 100 du Règlement du personnel), ni l'augmentation prévue pour couvrir des demandes d'indemnisation datant d'exercices antérieurs, qui pourrait être interprétée comme préjugant du résultat des négociations auxquelles elles donnent lieu.

97. Dans son rapport sur la MINUSIL (A/58/759/Add.3), le Comité consultatif recommande de réduire les prévisions budgétaires de 2 817 600 dollars et de surseoir à la transformation de cinq postes relevant de la série 300 du Règlement du personnel en postes de la série 100 en attendant que l'Assemblée générale examine la question. De plus, un montant de 1 402 000 dollars a été indûment prévu au titre des indemnités de poste relatives à 125 postes devant passer sous le régime de la série 100, alors que ce régime n'y ouvre pas droit. Le Comité recommande par ailleurs de supprimer le poste P-5 de l'ancien Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les opérations et la gestion.

98. Constatant que nombre de postes réservés au personnel civil restent vacants, le Comité consultatif recommande de réduire les prévisions de dépenses concernant cette rubrique budgétaire. Il en va de même dans le cas du personnel militaire, mais au vu des renseignements figurant dans le rapport du Secrétaire général en date du 19 mars 2004 (S/2004/228), le Comité a renoncé à recommander une réduction de 3 % des prévisions de dépenses connexes. Tout dépassement de l'enveloppe budgétaire pour 2004/05 qu'entraînerait une décision du Conseil de sécurité devra donner lieu à l'établissement de prévisions de dépenses révisées dont l'Assemblée générale devra être saisie pendant la partie principale de sa cinquante-neuvième session.

99. Dans son rapport sur la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) (A/58/759/Add.2), le Comité consultatif recommande de réduire de 130 000 dollars le montant demandé pour financer les frais de voyage

du personnel envoyé en mission. Notant qu'un centre de formation a été créé à la Mission, il en conclut que cela devrait réduire les déplacements liés à la formation.

100. **M<sup>me</sup> Stanley** (Irlande), parlant au nom de l'Union européenne, des pays associés (Bulgarie, Roumanie et Turquie), de pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro), ainsi que de l'Islande et du Liechtenstein, rappelle que l'Union européenne a mis des effectifs importants (contingents, membres de la police civile et autres) à la disposition des opérations de maintien de la paix menées par l'ONU dans le monde entier.

101. La Stratégie européenne de sécurité, adoptée par le Conseil de l'Europe en décembre 2003, témoigne de la volonté de l'Union d'accentuer l'orientation stratégique de sa politique extérieure et de se doter dans ce cadre des moyens de répondre plus rapidement aux demandes que lui adresse l'ONU dans les situations de crise. En réponse aux demandes de l'Union africaine, l'Union européenne a créé la facilité de financement pour la paix en Afrique afin d'appuyer les initiatives de ses membres visant à renforcer les capacités africaines de maintien de la paix.

102. L'Union européenne reste déterminée à soutenir les activités de maintien de la paix, l'une des tâches essentielles de l'Organisation, et à surveiller de près leur gestion. L'Union, qui constitue collectivement le principal bailleur de fonds de ces opérations, examinera le budget de chaque mission et les budgets d'appui pour s'assurer que le financement prévu est suffisant. Le Secrétariat doit communiquer des renseignements détaillés sur le budget de chacune des missions envisagées, afin que la Commission puisse prendre rapidement les décisions voulues, en connaissance de cause.

103. L'Union européenne prend note avec satisfaction de la documentation générale relative au financement des missions de maintien de la paix mais regrette l'absence d'un certain nombre de rapports importants sur des questions intersectorielles telles que la formation, l'informatique et le recrutement, qui auraient facilité les travaux. Le Comité consultatif et le Bureau de la Cinquième Commission devraient faire en sorte que les rapports puissent être examinés dans les

meilleurs délais pendant la partie en cours de la reprise de la session.

104. En ce qui concerne le recrutement, l'Union européenne souhaite examiner avec le Département des opérations de maintien de la paix la procédure d'examen des candidatures externes, en particulier la façon de répartir les candidats internes des candidats externes. Comme le Comité consultatif, elle estime essentiel de réduire le délai moyen de recrutement.

105. L'Union européenne se félicite que l'on continue d'affiner la présentation des projets de budget selon la méthode de budgétisation axée sur les résultats et souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif à ce sujet, en particulier celles qui invitent le Secrétariat à adapter les systèmes financiers aux exigences de la nouvelle méthode de budgétisation et à présenter en termes clairs les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits prévus afin de faciliter une évaluation objective des résultats obtenus.

106. L'Union approuve la recommandation du Comité consultatif invitant le Secrétariat à mettre au point une politique d'externalisation cohérente, globale et rentable, au lieu de multiplier les contrats de louage de services ou de créer des postes en contrepartie de la suppression de ces contrats. Elle juge inquiétant le manque d'informations concernant la demande de transformation en postes relevant de la série 100 du Règlement du personnel des postes occupés par du personnel engagé dans des missions de maintien de la paix au titre de la série 300. Des précisions sur ce point important devront être communiqués aux délégations lors des consultations officieuses.

107. Compte tenu du caractère de plus en plus complexe et pluridimensionnel des missions de maintien de la paix, le Secrétariat doit, par souci d'efficacité et d'économie, coordonner leur planification le plus tôt possible et développer sa capacité en la matière. Il serait particulièrement utile d'obtenir des renseignements sur les relations de travail entre le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'information et sur les effectifs chargés de l'information dans les différentes missions.

108. L'Union européenne sait que le Conseil de sécurité doit revoir le mandat de plusieurs missions. Elle est prête à réexaminer en conséquence le montant

de leur budget. Le Comité consultatif s'est montré modéré dans les réductions qu'il a recommandées mais attend des économies plus importantes. L'Union européenne approuve sa démarche. Elle engage les responsables des missions à agir en conséquence et, en particulier, à maîtriser la hausse des frais de voyage et des dépenses de formation.

109. Le nombre de postes imputables au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix dont le Comité consultatif recommande la création semble modeste vu le nombre record de nouvelles missions. L'Union se félicite que le Comité consultatif ait tenu compte de la nécessité de pouvoir faire face aux besoins des missions nouvelles ou élargies et de disposer d'une capacité de déploiement rapide. Le budget du compte d'appui doit être proportionnel au volume des activités menées sur le terrain, même si le rapport ne doit pas être rigide. L'Union note que les effectifs du Groupe des pratiques optimales en matière de maintien de la paix sont au complet, ce qui devrait permettre à cette unité de concrétiser rapidement ses réalisations escomptées, lesquelles consistent à améliorer l'efficacité et l'efficacité avec laquelle le Secrétariat organise, gère, dirige et appuie les activités de maintien de la paix.

110. En 2003, la Cinquième Commission a demandé qu'au terme d'un délai de 12 mois, tous les postes existants demeurés vacants et tous les nouveaux poste non pourvus soient de nouveau justifiés dans les propositions budgétaires. L'Union européenne est déçue par l'interprétation que le Secrétariat a faite de cette directive et espère pouvoir constater que les consignes du Comité consultatif ont été suivies lorsqu'à la cinquante-neuvième session le Secrétaire général rendra compte à l'Assemblée générale de l'application de cette décision.

111. Se référant au rapport du Comité des commissaires aux comptes, l'Union européenne note avec satisfaction que la situation financière des opérations de maintien de la paix est jugée relativement stable, en dépit du montant des contributions non acquittées. Elle se félicite que le Comité veille à optimiser l'emploi des fonds alloués à l'audit en coordonnant son programme de travail avec celui des autres organes de contrôle. Elle s'inquiète avec le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif des lacunes du nouveau mécanisme de contrôle des fonds et des nouvelles procédures d'allocation de crédits aux missions de maintien de la

paix, qui ne sont pas aussi faciles d'emploi ni aussi souples qu'on l'espérait; elle compte que la formation complémentaire et les améliorations prévues par le Secrétariat permettront d'utiliser efficacement les nouveaux outils.

112. L'Union approuve les observations et recommandations du Comité consultatif concernant la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, notamment celle qui consiste à renforcer le rôle du Groupe de coordination pour les stocks stratégiques et de son groupe de travail sur la gestion financière, afin qu'ils deviennent un instrument efficace de coordination de la gestion des stocks. Elle attend avec intérêt un exposé du Bureau de l'appui aux missions sur l'élaboration et l'amélioration des méthodes de gestion des stocks.

113. L'Union étudiera à la lumière du débat sur les nouvelles missions la possibilité de virer 11 047 000 dollars du Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix au compte d'appui. Elle rappelle que les États Membres doivent pourvoir aux besoins de financement de toutes les opérations en versant ponctuellement le montant total de leurs contributions.

*La séance est levée à 12 h 30.*